

Descriptif du module à choix : Agriculture biologique

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_70 – Visites d'entreprise de l'agriculture biologique (2 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☐ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☒ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S2/S4** | Responsable du module : **Antoine Besson**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier les principaux thèmes de recherches appliquées en cours à l'IRAB
- Expliquer les itinéraires techniques appliqués en agriculture biologique
- Décrire les éléments visant à augmenter la biodiversité fonctionnelle
- Proposer une approche holistique de la gestion des cultures biologique visant à garantir la pérennité de l'agro-écosystème
- Acquérir des connaissances générales sur la filière des plantes aromatiques et médicinales en Suisse
- Différencier la filière des plantes aromatiques et médicinales des autres filières agricoles végétales
- Rédiger une synthèse sur une problématique agronomique en lien avec la production biologique

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps Semaine bloc 26
Visites d'entreprise de l'agriculture biologique (VEAB) - AG_701	à choix		40p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures

Travail individuel : heures

Total : heures équivalent à 2 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_701 - VEAB = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_701 – Visites d'entreprise de l'agriculture biologique**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Identifier les principaux thèmes de recherches appliquées en cours à l'IRAB, ceci pour la production végétale et animale, en production et post-production
- Expliquer les itinéraires techniques existants en agriculture biologique, en particulier pour le maraîchage et l'arboriculture biologique
- Décrire les éléments visant à augmenter la biodiversité fonctionnelle, en particulier pour le maraîchage et l'arboriculture biologique
- Proposer une approche holistique de la gestion des cultures biologique visant à garantir la pérennité de l'agro-écosystème

Contenus

Mots clé : recherche appliquée en agriculture biologique, maraîchage biologique, arboriculture biologique, système de production, biodiversité fonctionnelle, approche holistique, pérennité de l'agro-écosystème.

Le cours est organisé sous forme de cours frontal participatif et de visites d'essais et de fermes. Il commence par la présentation des différents thèmes de recherches appliquées en cours à l'IRAB. La suite du cours est consacrée aux itinéraires techniques, en se concentrant sur le maraîchage et l'arboriculture biologique. Le cours se termine en insistant sur l'importance de l'approche holistique et par la description des différents éléments visant à augmenter la biodiversité fonctionnelle, ceci dans l'optique d'augmenter la stabilité et la résilience des systèmes de production et de diminuer le nombre d'interventions.

Répartition horaire

Enseignement:	30	heures	(semaine bloc – semaine 26)
Travail individuel	30	heures	
Total :	60	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Travail de groupe sur une thématique traitée ou sur une visite

Références bibliographiques

- Agriculture biologique, fiches techniques AGRIDEA, 2007.
- Maraîchage biologique, Educagri 2008.
- Produire des fruits en agriculture biologique, ITAB, 2005.
- Documentation de l'IRAB (<https://www.fibl.org/nc/fr/boutique/produits.html>)
- L'agriculture biologique : espoir ou chimère ? Muscardiers, 2013

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Antoine Besson (HES)
Structure associée FiBL

Information complémentaire

Ce cours à choix se déroule en semaine 26

Descriptif du module à choix : Grandes cultures et élevages

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_71 – Grandes cultures et élevages (4 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **2/4** | Responsable du module : **Antoine Besson**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Décrire l'agriculture suisse dans son ensemble
- Expliquer le fonctionnement d'une ferme de polycultures – élevage

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Grandes cultures et élevages (GCE) - AG_711	à choix		60p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures
Travail individuel : heures
Total : heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_711 – GCE = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_711 – Grandes cultures et élevages

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Décrire la structure de l'agriculture suisse
- Savoir reconnaître les principales plantes cultivées
- Discuter les itinéraires techniques des cultures les plus importantes
- Expliquer la gestion des herbages
- Décrire les principaux systèmes d'élevage
- Expliquer les liens existants entre l'élevage, les herbages et les grandes cultures et analyser le fonctionnement d'une ferme type
- Appliquer les connaissances acquises à un cas pratique

Contenus

Mots clé : agriculture, grandes cultures, élevage, gestion des herbages, approche systémique

La première partie du cours est consacrée à la définition du sujet d'étude, à un bref historique de l'agriculture, aux enjeux et objectifs de l'agriculture suisse. La deuxième partie du cours se concentre sur l'étude des plantes cultivées et des herbages, des itinéraires techniques et des systèmes d'élevage. La troisième partie est dédiée à l'étude du fonctionnement d'une ferme de polycultures-élevage.

Répartition horaire

Enseignement :	45	heures	(60 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	75	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☐ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Histoire des agricultures du monde, 2002. Ed. Le Seuil.
- L'agriculture dans son nouveau rôle, 2008. Presse polytechnique et universitaire romande
- Le siècle de la révolution agricole, 2000. Ed. Agri
- Classeur de fiches techniques « production bovine ». AGRIDEA
- Classeur de fiches techniques « grandes cultures ». AGRIDEA
- Guide de la nouvelle agriculture, 2015. Ed. Dominique Soltner
- L'agriculture comparée, 2011. Ed. Quae
- Agricultures et paysanneries du monde, 2010. Ed. Quae
- Agriculture et développement durable, 2015. Ed. Quae
- Les paysans du XXI^{ème} siècle, 2014. Ed. Charles Léopold Mayer

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Antoine Besson (HES)

Monsieur Nicolas Courtois (vacataire)

Descriptif du module à choix : Permis de traiter

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_72– Permis de traiter (2 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S2/S4** | Responsable du module : **Pierre-Yves Bovigny**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Se présenter avec succès à l'examen national pour l'obtention du permis de traiter.
- Acquérir les dernières connaissances en écologie, législation, protection des cultures, connaissance des toxiques, réglage et utilisation des appareils de traitement et équipements de protection individuel.

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps Semaine bloc 37
Permis de traiter dans l'agriculture et l'horticulture (PTAH) - AG_721	à choix		40p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures
Travail individuel : heures
Total : heures équivalent à 2 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module :

AG_721 – PTAH = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_721 – Permis de traiter dans l'agriculture et l'horticulture**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Se présenter avec succès à l'examen national pour l'obtention du permis de traiter.
- Acquérir les dernières connaissances en écologie, législation, protection des cultures, connaissance des toxiques, réglage et utilisation des appareils de traitement et équipements de protection individuel.
- Identifier les atteintes portées à l'environnement par l'utilisation des produits de protection des plantes.

Contenus

Mots clé : écologie, législation environnementale, ravageurs, maladies, dégâts abiotiques, troubles de croissance, protection des plantes, toxiques, lutte biologique, appareils de traitement, équipements de protection individuel.

Le cours comprend une partie théorique en classe, ainsi que des visites et démonstrations sur le terrain.

Répartition horaire

Enseignement :	30	heures	(semaine bloc – semaine 37)
Travail individuel :	30	heures	
Total :	60	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☐ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)
☒ Contrôle sommatif en fin de semestre (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant la semaine bloc. Les modalités, dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Protection phytosanitaire en horticulture, 2014, JardinSuisse, 116 pages

Responsable de l'enseignement

Monsieur Pierre-Yves Bovigny (HES)
Monsieur Dominique Fleury (HES)

Information complémentaire

Ce cours à choix se déroule en semaine 37

Descriptif du module à choix : Techniques de l'horticulture : de la pratique à l'encadrement

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_73 – Techniques de l'horticulture de la pratique à l'encadrement (4 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **2/4** | Responsable du module : **Alexandre Monod**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Pratiquer les techniques classiques de multiplication (semis, bouturage, greffage).
- Préparer un substrat pour le repotage et identifier les différents composants des substrats, pratiquer des repotages.
- Choisir et utiliser le matériel horticole conteneurs, poteries, terrines, substrat.
- Sélectionner un engrais, formuler son équilibre NPK.
- Identifier le fonctionnement d'une serre, (mécanisme de brumisation, d'éclairage photosynthétique et photopériodisme, aération, ventilation, chauffage, irrigation et table de culture.
- Planifier une culture de plant maraîcher ou horticole et la mettre en place dans la serre, cultiver une petite parcelle du jardin.
- Réagir face à une attaque de pathogène, détermination, technique de lutte et mise en place.
- Effectuer une fertirrigation (préparation de la solution, contrôle du pH et de la conductivité).

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Techniques de l'horticulture : de la pratique à l'encadrement (THPE) - AG_731	à choix		60p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : 45 heures

Travail individuel : 75 heures

Total : 120 heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_731 - THPE = 100%

Ce module comporte des acquisitions théoriques qui sont évaluées ainsi que des travaux pratiques et des sorties/visites qui font l'objet de comptes rendus notés. **Les travaux pratiques, les cours frontaux dispensés par des intervenants externes et les visites sont obligatoires.** Les sanctions, en cas de non-respect du caractère obligatoire des activités pédagogiques ci-dessus sont annoncées en début de cours.

5. Modalités d'évaluation et de validation...suite

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

6. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_731 – Techniques de l'horticulture : de la pratique à l'encadrement**Objectifs d'apprentissage**

- Pratiquer les techniques classiques de multiplication (semis, bouturage, greffage, In Vitro).
- Préparer un substrat pour le rempotage et identifier les différents composants des substrats, pratiquer des rempotages.
- Choisir et utiliser le matériel horticole conteneurs, poteries, terrines, substrat.
- Sélectionner un engrais, formuler son équilibre NPK.
- Identifier le fonctionnement d'une serre, (mécanisme de brumisation, d'éclairage photosynthétique et photopériodisme, aération, ventilation, chauffage, irrigation et table de culture.
- Planifier une culture de plant maraîcher ou horticole et la mettre en place dans la serre, cultiver une petite parcelle du jardin.
- Réagir face à une attaque de pathogène, détermination, technique de lutte et mise en place.
- Effectuer une fertirrigation (préparation de la solution, contrôle du pH et de la conductivité).

Contenus

Mots clé : horticulture, mise en place de culture, fertirrigation, substrat, rempotage.

Répartition horaire

Enseignement :	45	heures	(60 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	75	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle sommatif (rapport / livre journal de culture)

Références bibliographiques

Cf. cours

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Alexandre Monod (HES)

Descriptif du module à choix : Plantes médicinales et aromatiques

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_74 – Plantes aromatiques et médicinales (2 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☐ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☒ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S1/S3/S5** | Responsable du module : **Matteo Mota**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Acquérir des connaissances générales sur la filière des plantes aromatiques et médicinales en Suisse
- Différencier la filière des plantes aromatiques et médicinales des autres filières agricoles végétales
-

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps Semaine bloc 36
Plantes aromatiques et médicinales (PAM)- AG_741	à choix		40p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures
Travail individuel : heures
Total : heures équivalent à **2 ECTS**

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_741- PAM = 100%

suite...Modalités d'évaluation et de validation

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_741 – Plantes aromatiques et médicinales

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Expliquer le fonctionnement de la filière en Suisse
- Expliquer l'origine des propriétés des plantes et leur découverte
- Citer les modes d'utilisation des plantes
- Créer un itinéraire culturel et de sélection pour des plantes variées
- Évaluer les coûts et bénéfices de ce genre de culture
- Mettre en place un plan d'étude et de recherche/sélection sur une plante intéressant une industrie, en tenant compte des particularités des principes actifs, des caractéristiques botaniques et des besoins des firmes.

Contenus

Le cours s'articule en deux parties. La première partie en salle, donne dans un premier volet une information générale sur l'historique et les particularités de cette filière : les marchés, les perspectives de développement, les différents types de plantes et leurs usages, ainsi que quelques notions sur les métabolites secondaires. Un deuxième volet traite des thèmes plus techniques avec la conservation des ressources génétiques, la domestication/sélection des plantes et les principales particularités des itinéraires techniques, le contrôle qualité et les coûts de production. La deuxième partie, est plus pratique, avec la visite des activités d'un centre de recherche dédié aux plantes médicinales et aromatiques, la réalisation d'une micro-distillation et d'une chromatographie en couche mince. La visite d'un site de production et d'un transformateur clôturent cette formation.

Répartition horaire

Enseignement:	30	heures	(semaine bloc – semaine 36)
Travail individuel	30	heures	
Total :	60	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Travail de groupe sur une thématique traitée ou sur une visite

Références bibliographiques

- **Pharmacognosie** écrit par Jean **BRUNETON**, éditeur TEC ET DOC / EM INTER, année 2009, isbn 9782743011888.
- **Plantes thérapeutiques** écrit par **Max WICHTL**, Robert ANTON, éditeur TEC ET DOC / EM INTER, année 2003, isbn 9782743006310.
- **Théorie de la sélection en amélioration des plantes**. Masson Éd., Paris, 606 p. Gallais A., 2002

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Matteo Mota (HES)
Structure associée Médiplant SA
Monsieur Xavier Simonet

Information complémentaire

Ce cours à choix se déroule en semaine 36

Descriptif du module à choix : Compostage

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_75 – Compostage (4 ECTS) 2023-2024

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S1/3/5** | Responsable du module : **François Lefort**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- maîtriser les différentes techniques de compostage,
- conseiller une commune ou une collectivité dans un projet de compostage
- conseiller un agriculteur dans l'utilisation du produit (plan de fumure, respect des normes Orrchim, PER)
- mettre en place des projets éducatifs pour la fabrication ou l'utilisation des composts
- effectuer les tests d'analyses rapides, (pH, salinité, test biologique de germination et de pureté du produit, NO₃, NH₄, P₂O₅, K₂O etc.)

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Compostage et biométhanisation (CBIO) AG_751	à choix	60p.*	

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures
 Travail individuel : heures
 Total : heures équivalent à **4 ECTS**

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_751 – CBIO = 100%

Le module à choix Compostage comporte des acquisitions théoriques qui sont évaluées ainsi que des TP et des sorties qui font l'objet de compte rendus notés.

Le module Compostage est divisé en plusieurs parties distinctes avec des objectifs d'apprentissage différents. Chaque partie fait l'objet d'une note individuelle. Un support de cours est fourni pour compostage, une expérimentation réelle (mise en route d'un compostage individuel et suivi de la fermentation), la rédaction d'un rapport sur l'expérimentation,

Des diapositives d'exploitations existantes, la visite du site de compostage existant (Lullier, Nant de Châtillon et la porcherie de René Muller à Anières, site de compostage du CFPNE, lombricompostage).

suite...Modalités d'évaluation et de validation

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_751 – Compostage et biométhanisation**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- maîtriser les différentes techniques de compostage,
- conseiller une commune ou une collectivité dans un projet de compostage
- conseiller un agriculteur dans l'utilisation du produit (plan de fumure, respect des normes Orrchim, PER)
- mettre en place des projets éducatifs pour la fabrication ou l'utilisation des composts
- effectuer les tests d'analyses rapides, (pH, salinité, test biologique de germination et de pureté du produit, NO₃, NH₄, P₂O₅, K₂O etc.)
- Utiliser les clefs de détermination des deux ouvrages en référence

Contenus

Mots clé : compostage, matière organique, humus, conservation, identification.

Pour la partie compostage, le cours comprend une base théorique puis une expérimentation sur la mise en place d'un compostage à l'échelon individuel. Un suivi de fermentation est réalisé en comparant deux types de conteneurs, un silo en plastique et un thermocomposteur.

Répartition horaire

Enseignement :	45	heures	(60 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	75	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☐ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Science and engineering of composting 1993,
- Le compost M. Mustin 1987,
- Méthodes de compostage au niveau de l'exploitation agricole, FAO, ISSN 1729-0554, Rome 2005
- Guide des champignons de France et d'Europe, Régis Courtecuisse, Bernard Duhem. Delachaux et Nestlé, ISBN 978-2-603-01691-6
- Champignon de France et d'Europe occidentale, Marcel Bon. Flammarion, ISBN 978-2-0812-8821-8

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Ciril Schulz (Vacataire)

Descriptif du module à choix : Techniques de laboratoire

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_76 – Techniques de laboratoire (4 ECTS)**2024-2025**

- Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master
- Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel
- Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français**Semestre de référence : **S1/S3/S5**Responsable du module : **François Lefort****2. Objectifs d'apprentissage**

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier et utiliser les équipements de laboratoire nécessaires à l'isolement de microorganismes à partir de semences ou autres substrats
- Identifier et décrire les méthodes d'identification des microorganismes pathogènes,
- Appliquer ces méthodes à des microorganismes pathogènes des cultures horticoles ou à des isolats d'identité inconnue.
- Elaborer des essais pour tester la pathogénicité de microorganismes sur des cultures ou l'effet de protection ou d'induction de croissances de microorganismes bénéfiques
- Identifier et utiliser les équipements de laboratoire nécessaires à la culture *in vitro*
- Expliquer les paramètres contrôlant la croissance, le développement et la multiplication de végétaux en conditions *in vitro*,
- Appliquer les acquis à la culture cellulaire, tissulaire et d'organes (biotests, conservations, assainissement,...).

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Techniques de laboratoire (TLAB) – AG_761	à choix	60p.*	

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

Répartition horaire :	Enseignement :	45	heures
	Travail individuel :	75	heures
	Total :	120	heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_761 – TLAB = 100%

suite...Modalités d'évaluation et de validation

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne < 4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_761 – Techniques de laboratoire

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Identifier et utiliser les équipements de laboratoire nécessaires au diagnostic de microorganismes
- Identifier et décrire les méthodes biochimiques et moléculaires d'identification de microorganismes pathogènes, biostimulants ou antagonistes
- Appliquer ces méthodes à des microorganismes pathogènes, biostimulants ou antagonistes
- Elaborer des essais agronomiques pour tester les capacités biostimulantes de microorganismes
- Identifier et utiliser les équipements de laboratoire nécessaires à la culture *in vitro*
- Expliquer les paramètres contrôlant la croissance, le développement et la multiplication de végétaux en conditions *in vitro*,
- Appliquer les acquis à la culture cellulaire, tissulaire et d'organes (biotests, conservations, assainissement,...).
-

Contenus

Mots clé : Diagnostic; Diagnostic moléculaire; Immunochromatographie; Microscopie optique; Cultures de micro-organismes; Techniques d'isolement; Galerie API, essais d'infection de plantes cultivées, induction de croissance ou protection par microorganismes bénéfiques ; Conception de laboratoire; Cultures industrielles *in vitro*; Micropropagation; Culture cellulaire; Production de métabolites secondaires; Microgreffage; Bioréacteurs, biotests *in vitro*.

Exemples des activités pouvant être conduites pendant les séances de laboratoire :

Visite des laboratoires et initiation aux bonnes pratiques de laboratoire.

Mises en place d'essais agronomiques en chambre climatique et en serres

Mycorhization

Induction de croissance par bactéries et champignons

Comptage de bactéries

Comptage de bactéries par la méthode des dilutions en cascade

Comptage de spores de champignons avec la cellule de Thoma

Effet tumoral d'*Agrobacterium* sp. sur carotte

Diagnostic immunochromatographique de phytopathogènes

Etude de champignons et bactéries transmis par les semences.

Isolement de champignons et bactéries en cultures pures

Réalisation d'antibiogrammes

Essais de biofongicides préventifs

Extraction ADN de bactéries et champignons pour identification génétique

PCR

Electrophorèse et visualisation des résultats

Séquençage et identification génétique

Préparation et établissement *in vitro* d'explants végétaux

Repiquages de plantes *in vitro* dans différents milieux de culture.

Réalisation de biotests visant à mettre en évidence des propriétés phytotoxiques de plantes ou d'extraits végétaux.

Répartition horaire

Enseignement :	45	heures	(60 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	75	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

suite... Unité de cours : AG_761 – Techniques de laboratoire**Modalités d'enseignement**

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle sommatif (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues lors de l'examen finale. La date et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Lepoivre P. 2003. Phytopathologie. Editions De Boeck Université, Bruxelles.
- Champion R. 1997. Identifier les champignons transmis par les semences. INRA Editions, Paris.
- Organisation mondiale de la santé. 2005. Manuel de sécurité biologique en laboratoire. Troisième édition. Organisation mondiale de la santé OMS, Genève.
- Zrýd, J.-P.: Culture de cellules, tissus et organes végétaux, 1988, Presse polytechniques romandes, Lausanne.
- Kumar A. & Sopory S.K.(Eds): Applications of Plant Biotechnology: In vitro Propagation, Plant Transformations and Secondary Metabolite Production, 2010. I. K. International Publishing House.
- Salar, R.K. et al. (Eds): Biotechnology: prospect and application, 2014, Springer.

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur François Lefort (HES)
Monsieur Bastien Cochard (HES)

Personnel intervenant HEPIA

Assistant-e HES

Descriptif du module à choix : Apiculture

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_77 – Apiculture (4 ECTS)

2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor

☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire

☒ A choix

☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course

☐ Intermediate level course

☐ Advanced level course

☐ Specialized level course

Langue : **Français**

Semestre de référence : **S2/S4**

Responsable du module : **Ciril Schulz**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Connaître les bases de l'apiculture et de la biologie de l'abeille.
- Etablir le lien et l'importance de l'abeille dans les contextes agronomiques.
- Pouvoir effectuer les manipulations de base pour l'entretiens des colonies

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Apiculture (APIC) - AG_771	à choix		60p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures

Travail individuel : heures

Total : heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_771 – APIC = 100%

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_771 – Apiculture**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Connaître les bases de l'apiculture et de la biologie de l'abeille.
- Etablir le lien et l'importance de l'abeille dans les contextes agronomiques.
- Pouvoir effectuer les manipulations de base pour l'entretiens des colonies

Contenus

Mots clé:

Apiculture, abeilles, pollinisation, syndrome d'effondrement des colonies, pratique de l'apiculture

Répartition horaire

Enseignement :	45	heures	(60 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	75	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☐ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Sera communiqué si besoin

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Cîril Schulz (Vacataire)

Descriptif du module à choix : Valorisation des produits horticoles

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_78 – Valorisation des produits horticoles (4 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S1/S3/S5** | Responsable du module : **Alexandre Monod**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier les différents modes de transformations, de conditionnement et de commercialisation des produits de l'horticulture,
- Identifier les techniques de conservation des produits horticoles,
- Comprendre le schéma de traitement des fruits, fleurs et légumes,
- Comprendre l'organisation d'une entreprise et son processus innovatif,
- Discerner les différentes étapes du processus de commercialisation d'un produit,

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Conservation des produits horticoles (CDP) - AG_781	à choix	60p.*	

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures
 Travail individuel : heures
 Total : heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_781 – CDP = 100%

Ce module comporte des acquisitions théoriques qui sont évaluées ainsi que des travaux pratiques et des sorties/visites qui font l'objet de comptes rendus notés. **Les travaux pratiques, les cours frontaux dispensés par des intervenants externes et les visites sont obligatoires.** Les sanctions, en cas de non- respect du caractère obligatoire des activités pédagogiques ci-dessus sont annoncées en début de cours.

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_781 – Conservation des produits horticoles**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Identifier les différents modes de transformations, de conditionnement et de commercialisation des produits de l'horticulture,
- Identifier les techniques de conservation des produits horticoles
- Comprendre le schéma de traitement des fruits, fleurs et légumes,
- Comprendre l'organisation d'une entreprise orientée 4e gamme,
- Discerner les différentes étapes du processus de commercialisation d'un produit,

Contenus

Mots clé : Transformation, Conditionnement, conservation, commercialisation, traçabilité.

Répartition horaire

Enseignement :	45	heures	(60 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	75	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☐ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits, rapports de visite, rapports spécifiques)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Moras, P., Chapon, JF.1983. Entreposage et conservation des fruits et légumes frais : guide pratique de l'utilisation du froid. CTIFL. 243 pp
- CTIFL.1999 Guide de bonnes pratiques d'hygiène : fruits et légumes frais non transformés.
- Venien, S.,Tassin, B. 2000. Agréage Fruits et légumes: Mode d'emploi. CTIFL 68 pp
- Collectifs 2007. Traçabilité : guide pratique pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Acta-Actia 152 pp

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Alexandre Monod (HES)
Monsieur Dominique Ruggli (vacataire)

Descriptif du module à choix : Cartes et données pédologiques

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_79 – Cartes et données pédologiques (4 ECTS)

2024-2025

- Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master
- Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel
- Niveau du module : ☐ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français**

Semestre de référence : **S2/S4**

Responsable du module : **Ophélie Sauzet**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Décrire en détail un profil de sol à partir d'une fosse pédologique ou d'un sondage à la tarière.
- Rattacher un sol au système de classification suisse, français et mondial comme utilisé dans la profession (bureau d'études, administrations, chambres d'agriculture, etc).
- Expliquer et comprendre de manière approfondie l'influence des processus et des facteurs pédogénétiques sur l'évolution d'un sol.
- Évaluer et interpréter le fonctionnement d'un sol à partir de ses caractéristiques et estimer son potentiel à rendre un ensemble de services écosystémiques (sols de zones humides et/ou sols agricoles et/ou sols urbains).
- Resituer un sol au sein de la diversité des sols existant à une échelle donnée (séquences, régions, globe).
- Approfondir les diagnostics de l'état du sol via les profils culturaux et les conseils de pratiques agricoles associés.
- Comprendre des étapes d'une démarche cartographique et les mettre en application sur un cas, avec lecture du paysage et des documents de référence, puis prospection (camp d'une semaine).
- Connaître les outils d'aide à la décision de gestion des sols adaptés aux objectifs des décideurs, en particulier dans le cadre de questions environnementales et agronomiques actuelles (connaissance du réservoir en eau du sol, prise en compte du sol comme outil de préservation des terres agricoles face à l'urbanisation, etc.).

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps Semaines bloc 36+37
Pédologie appliquée (CDPE) - AG_791	à choix		80p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures

Travail individuel : heures

Total : heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_791 – CDPE = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **pas de remédiation possible**

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_791 – Cartes et données pédologiques**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Décrire en détail un profil de sol à partir d'une fosse pédologique ou d'un sondage à la tarière.
- Rattacher un sol au système de classification suisse, français et mondial comme utilisé dans la profession (bureau d'études, administrations, chambres d'agriculture, etc).
- Expliquer et comprendre de manière approfondie l'influence des processus et des facteurs pédogénétiques sur l'évolution d'un sol.
- Évaluer et interpréter le fonctionnement d'un sol à partir de ses caractéristiques et estimer son potentiel à rendre un ensemble de services écosystémiques (sols de zones humides et/ou sols agricoles et/ou sols urbains).
- Resituer un sol au sein de la diversité des sols existant à une échelle donnée (séquences, régions, globe).
- Approfondir les diagnostics de l'état du sol via les profils culturaux et les conseils de pratiques agricoles associés.
- Comprendre des étapes d'une démarche cartographique et les mettre en application sur un cas, avec lecture du paysage et des documents de référence, puis prospection (camp d'une semaine).
- Connaître les outils d'aide à la décision de gestion des sols adaptés aux objectifs des décideurs, en particulier dans le cadre de questions environnementales et agronomiques actuelles (connaissance du réservoir en eau du sol, prise en compte du sol comme outil de préservation des terres agricoles face à l'urbanisation, etc.).

Contenus

Mots clé : Cartographie des sols, profil de sol, pédogénèse, diagnostic agro-pédologique, gestion des sols.

Répartition horaire

Enseignement :	60	heures
Travail individuel :	60	heures
Total :	120	heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☒ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est obtenue sur la base (i) d'une évaluation du travail fourni sur le terrain et (ii) d'un rapport de prospection. L'enseignante de communication écrite est disponible en soutien lors de la rédaction et participe à la notation. Tolérance d'une absence à une période de cours en S36, puis la sanction est de moins une bonne par période manquée. Présence exigée lors du camp en S37.

Références bibliographiques

- Baize, D., and M.-C. Girard. 2009. Référentiel pédologique 2008. Ed. Quae, Versailles.
- Baize, D., and B. Jabiol. 2011. Guide pour la description des sols. Ed. Quae, Versailles.
- Ducommun C. et al., 2017. Les cartes et les données pédologiques : Des outils au service des territoires. Educagri Editions
- Gobat J.M., Guenat C., 2019. Sols et paysages - Types de sols, fonctions et usages en Europe moyenne. Collection : Science et ingénierie de l'environnement. EPFL Press
- Legros, J. P., 1996. Cartographie des sols – PPUR
- IUSS Working Group WRB. 2006. World reference base for soil resources 2006. A framework for international classification, correlation and communication. FAO. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- Société suisse de pédologie, 2010. Classification des sols de Suisse. 92 p.

Responsable-s de l'enseignement

Madame Ophélie Sauzet (HES)
Madame Karine Gondret (HES)

Information complémentaire

Ce cours à choix se déroule en semaine 36 et en semaine 37 avec de nombreux déplacements sur le terrain

Personnel intervenant HEPIA

Assistant-e HES

Descriptif du module à choix : Ecole d'été UNITA

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_81– Ecole d'été UNITA (2 ECTS)

2024-2025

- Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master
- Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel
- Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français**

Semestre de référence: **S2/S4**

Responsable du module : **François Lefort**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

-
-

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Ecole d'été UNITA (UNITA1) - AG_811	à choix		Semaines bloc

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire :	Enseignement :	0	heures
	Travail individuel :	60	heures
	Total :	60	heures équivalent à 2 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_811 – ASFD = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_811 – Ecole d'été UNITA**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Réfléchir et se confronter à diverses approches dans des domaines variés de l'horticulture et des cultures spéciales dans le contexte du réseau de l'alliance universitaire UNITA Universitas Montium
- Inscrire leur réflexion dans une perspective internationale et comparative ;
- Le catalogue des écoles d'été UNITA est généralement disponible en début de semestre de printemps.
- Une école d'été UNITA peut être organisée par une ou plusieurs universités de l'Alliance UNITA.
- La filière agronomie peut organiser des écoles d'été UNITA.

Contenus

Mots clé : école d'été, UNITA

Répartition horaire

Enseignement :	0	heures	
Travail individuel :	60	heures	(semaines bloc)
Total :	60	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire / Stage

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant la semaine bloc. Les modalités, dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

-
-

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur François Lefort (HES)
Structure associée HES-SO - UNITA

Information complémentaire

Cette « summer school » se déroule en été

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/etudier-a-la-hes-so/mobilite-et-internationalisation-des-etudes>
<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/unita>

Descriptif du module à choix : Mobilité rurale UNITA

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_82– Mobilité rurale UNITA (8 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence: **S2/S4** | Responsable du module : **Pierre-Yves Bovigny**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Développer des compétences professionnelles au sein d'une entreprise ou d'une structure horticole.
- Acquérir de nouvelles connaissances linguistiques, sociales et professionnelles.
- Partager la réalité technique, économique et sociale d'une structure horticole ou agricole.

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Mobilité rurale UNITA (UNITA2) - AG_821	à choix		Semaines blocs

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures
 Travail individuel : heures
 Total : heures équivalent à **8 ECTS**

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_821 – UNITA2 = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_821 – Mobilité rurale UNITA**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de :

- Partager la réalité technique, économique et sociale d'une structure horticole ou agricole.
- Développer de nouvelles compétences professionnelles au sein d'une entreprise ou une structure horticole.
- Développer ses compétences linguistiques, sociales et professionnelles.

Contenus

Mots clé : mobilité, expériences, horticulture, agriculture, production végétale, entretien, conservation, biodiversité, sociale, montagne.

Répartition horaire

Enseignement :	0	heures	
Travail individuel :	240	heures	(semaines blocs)
Total :	240	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire / Stage

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant la semaine bloc. Les modalités, dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

- Selon la thématique

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Pierre-Yves Bovigny (HES)
Structure associée HES-SO - UNITA

Information complémentaire

Cette mobilité se déroule en général pendant 4 semaines

Dans des domaines très variés, les offres de stages s'adressent à des étudiantes et étudiants issus de différentes filières. D'une durée de 4 semaines à 2-3 mois, ils se déroulent principalement dans la période de mai à octobre 2025.

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/enseignement/etudier-a-la-hes-so/partir-a-letranger/mobilite-unita>

Descriptif du module à choix : Stage en entreprise horticole

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_83 – Stage en entreprise horticole (8 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☐ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☒ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S4** | Responsable du module : **Antoine Besson**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Découvrir le monde professionnel
- Faire évoluer son réseau professionnel
- S'impliquer au sein d'une entreprise ou d'une institution

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Stage en entreprise horticole (STAGE) - AG_831	à choix		Semaines blocs

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : heures

Travail individuel : heures

Total : heures équivalent à 8 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_831 - STAGE = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_831 – Stage en entreprise horticole**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Découvrir le monde professionnel
- Faire évoluer son réseau professionnel
- S'impliquer au sein d'une entreprise ou d'une institution

Contenus

Mots clé : pratique, monde professionnel, réseau, entreprise, institution

Répartition horaire

Enseignement:	0	heures	
Travail individuel	240	heures	(semaines blocs)
Total :	240	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire / Stage

Modalités d'évaluation

- ☒ Journal d'activités et rapport de stage

Références bibliographiques

- Le savoir-vivre professionnel. Conseils pratiques et usages en Suisse. Éd. Loisirs & Pédagogie, 2019

Responsable-s de l'enseignement

Monsieur Antoine Besson (HES)
Structure associée

Information complémentaire

Ce stage se déroule en général pendant 4 semaines pendant l'été.

Descriptif du module à choix : Intégration à la recherche appliquée 1

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_84 – Intégration à la recherche appliquée 1 (2 ECTS) 2024-2025

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☐ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☒ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S1/S3/S5** | Responsable du module : **François Lefort**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Comprendre les concepts clés et les méthodes de la recherche appliquée.
- Différencier la recherche appliquée de la recherche fondamentale.
- Développer des compétences en conception et en méthodologie de recherche :
- Connaître les étapes de la démarche scientifique en recherche appliquée.
- Participer à une problématique de recherche en lien avec un domaine spécifique de recherche d'un professeur de la filière.

Dans le cadre de cette intégration à la recherche appliquée, l'étudiant.e peut être amené à appliquer des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives), des outils de recherche à des situations concrètes, à analyser et interpréter les données issues d'une étude de recherche appliquée.

Il doit apprendre à rédiger un cahier de laboratoire ou d'essais. A l'issue du module, il doit être capable de rendre un rapport structuré, rendant compte des activités effectuées.

Ces objectifs visent à accroître les compétences nécessaires pour aborder ensuite le travail de bachelor.

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Intégration à la recherche appliquée 1 (IRA1) - AG_841	à choix	60p.*	

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

Répartition horaire : Activité dirigée : heures

 Travail individuel : heures

 Total : heures équivalent à 2 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_841 – IRA1 = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_841 – Intégration à la recherche appliquée 1**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Comprendre les concepts clés et les méthodes de la recherche appliquée.
- Différencier la recherche appliquée de la recherche fondamentale.
- Développer des compétences en conception et en méthodologie de recherche :
- Connaître les étapes de la démarche scientifique en recherche appliquée.
- Participer à une problématique de recherche en lien avec un domaine spécifique de recherche d'un professeur de la filière.

Dans le cadre de cette intégration à la recherche appliquée, l'étudiant.e peut être amené à appliquer des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, des outils de recherche à des situations concrètes, à analyser et interpréter les données issues d'une étude de recherche appliquée.

Il doit apprendre à rédiger un cahier de laboratoire ou d'essais. A l'issue du module, il doit être capable de rendre un rapport structuré, rendant compte des activités effectuées.

Ces objectifs visent à accroître les compétences nécessaires pour aborder ensuite le travail de bachelor.

Contenus

Mots clé : recherche appliquée, agronomie horticole, pédologie, phytopathologie, malherbologie, biotechnologie, génétique

Répartition horaire

Total :

60

 heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Travail individuel sur une thématique de recherche traitée

Références bibliographiques

- Mick Healey and Alan Jenkins. 2009. Developing undergraduate research and inquiry in Higher Education Academy, York, UK, 156 p

Responsable-s de l'enseignement

Professeur-e de la filière Agronomie (HES)

Descriptif du module à choix : Intégration à la recherche appliquée 2

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_851 – Intégration à la recherche appliquée 2 (2 ECTS) 2024-2025

- Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master
- Type de module : ☐ Obligatoire ☒ A choix ☐ Additionnel
- Niveau du module : ☐ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☒ Specialized level course

Langue : **Français** | Semestre de référence : **S2/S4** | Responsable du module : **François Lefort**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Comprendre les concepts clés et les méthodes de la recherche appliquée.
- Différencier la recherche appliquée de la recherche fondamentale.
- Développer des compétences en conception et en méthodologie de recherche :
- Connaître les étapes de la démarche scientifique en recherche appliquée.
- Participer à une problématique de recherche en lien avec un domaine spécifique de recherche d'un professeur de la filière.

Dans le cadre de cette intégration à la recherche appliquée, l'étudiant.e peut être amené à appliquer des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives), des outils de recherche à des situations concrètes, à analyser et interpréter les données issues d'une étude de recherche appliquée.

Il doit apprendre à rédiger un cahier de laboratoire ou d'essais. A l'issue du module, il doit être capable de rendre un rapport structuré, rendant compte des activités effectuées.

Ces objectifs visent à accroître les compétences nécessaires pour aborder ensuite le travail de bachelor.

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Intégration à la recherche appliquée 1 (IRA1) - AG_851	à choix		60p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Activité dirigée : heures
 Travail individuel : heures
 Total : heures équivalent à 2 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AG_851 – IRA2 = 100%

Un module ne peut pas être validé si un cours obtient une note moyenne inférieure ou égale à 2.5. Dans ce cas le module doit être répété.

Remédiation : **Module remédiable**, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_851 – Intégration à la recherche appliquée 2**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Comprendre les concepts clés et les méthodes de la recherche appliquée.
- Différencier la recherche appliquée de la recherche fondamentale.
- Développer des compétences en conception et en méthodologie de recherche :
- Connaître les étapes de la démarche scientifique en recherche appliquée.
- Participer à une problématique de recherche en lien avec un domaine spécifique de recherche d'un professeur de la filière.

Dans le cadre de cette intégration à la recherche appliquée, l'étudiant.e peut être amené à appliquer des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, des outils de recherche à des situations concrètes, à analyser et interpréter les données issues d'une étude de recherche appliquée.

Il doit apprendre à rédiger un cahier de laboratoire ou d'essais. A l'issue du module, il doit être capable de rendre un rapport structuré, rendant compte des activités effectuées.

Ces objectifs visent à accroître les compétences nécessaires pour aborder ensuite le travail de bachelor.

Contenus

Mots clé : recherche appliquée, agronomie horticole, pédologie, phytopathologie, malherbologie, biotechnologie, génétique

Répartition horaire

Total :

60

heures

de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Travail individuel sur une thématique de recherche traitée

Références bibliographiques

- Mick Healey and Alan Jenkins. 2009. Developing undergraduate research and inquiry The Higher Education Academy, York, UK, 156 p

Responsable-s de l'enseignement

Professeur-e de la filière Agronomie (HES)

Descriptif module à choix spécifique : Atelier CREAGIR HES-SO

Filière : Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_86 – Atelier Créagir HESSO (4 ECTS)

2024-2025

Type de formation :	☒ Bachelor	☐ Master	
Type de module :	☐ Obligatoire	☒ A choix	☐ Additionnel
Niveau du module :	☒ Basic level course	☐ Intermediate level course	☐ Specialized level course
	☐ Advanced level course		
Langue : Français	Semestre de référence : 3/5	Responsable du module : Véronique Guiné	

2. Objectifs d'apprentissage.

A travers ce module, les étudiants-es collaborent et abordent - en groupe - un projet créatif et concret pour transformer un site urbain en tenant compte des enjeux de la ville en transition (développement durable, nature en ville, agriculture urbaine, santé, ...). L'équipe pédagogique est composée d'enseignants HES des différentes hautes écoles genevoises (HEAD, HEdS, HEG, HEM, HEPIA, HETS).

L'objectif de cet atelier CREAGIR est de :

- **Expérimenter** les opportunités de l'interdisciplinarité
- **Saisir** la complexité des enjeux urbains (dont la complexité à intégrer la nature en ville et la biodiversité dans des projets urbains)
- **Imaginer** la ville en transition et la ville de demain
- **Collaborer** avec les acteurs de terrain
- **Co-créer** son propre projet
- **Développer** son réseau interprofessionnel et acquérir des compétences pratiques (dans les domaines liés à la gestion de la nature, à la communication, à la gestion de projet et dans d'autres domaines transversaux).

À la fin du module, l'étudiant-e devra, avec son groupe, présenter son projet au travers d'un rendu écrit sous forme d'un business plan, et d'une présentation orale devant un jury de professionnels. Les connaissances acquises vont des aspects techniques (plans, devis, acquisition de données), à la communication (s'intégrer au sein d'une équipe, aisance à parler en public, rédaction de documents de travail et de rapports) et à la gestion de projet (planification, gestion du temps, prise de contact avec des personnes ressources).

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps Semaine bloc 37
Atelier Créagir HESSO – AG_861	A choix		32p.*

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire :	Enseignement :	24	heures	
	Travail individuel :	96	heures	
	Total :	120	heures	équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études HEPIA](#) ». Cependant étant donné la spécificité de cet enseignement, un malus peut être attribué si l'étudiant n'assiste pas au moins à 80 % des séances de travail en présence de l'équipe enseignante (6 à 8 séances planifiées au cours du semestre).

Coefficients de calcul de la note déterminante du module :

AG_861 – Créagir = 100%

Remédiation : pas de remédiation possible.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « [Règlement d'études HEPIA](#) » et si besoin en complément le tableau des « [Dépendances inter-modules](#) » de la filière Agronomie.

Détail des pré-requis : Aucun prérequis pour ce module.

Unité de cours : AG_861 – Atelier Créagir HESSO

Objectifs d'apprentissage

L'atelier CREAGIR est un atelier inter – écoles. Il vise à développer les compétences suivantes :

- Expérimenter les opportunités de l'interdisciplinarité.
- Saisir la complexité des enjeux urbains.
- Imaginer la ville en transition et la ville de demain.
- Collaborer avec les acteurs de terrain.
- Co-crée son propre projet.
- Développer son réseau et acquérir des compétences pratiques relatives à la gestion de projet.

Contenus

Les étudiant-e-s, tous-tes issu-e-s de filières différentes, collaborent et abordent - en groupe - un projet créatif et concret pour une ville durable. Leur collaboration vise à transformer les pratiques de la ville en favorisant l'engagement des populations, la désimperméabilisation des espaces et le verdissement des villes. Le site à développer est proposé par une collectivité publique et les sujets et problématiques sont élaborés en lien direct avec des acteurs de terrain et des enjeux réels.

Ce module permet aux étudiants-es de s'interroger sur les dynamiques environnementales et sociales, les pratiques de la durabilité et de la gestion de projet pluridisciplinaire en lien avec l'occupation de l'espace lorsqu'on imagine la ville de demain.

Répartition horaire

Enseignement :	24	heures	(1 semaine de workshop semaine 37)
Travail individuel :	96	heures	(dont 6-8 séances de coaching en groupe)
Total :	120	heures	de travail pour cet atelier

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'atelier est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début de l'atelier lors de la semaine de workshop.

Des présentations de groupe (3 au cours du semestre), un rapport final et une note de participation et de dynamique du groupe permettent d'évaluer les étudiants individuellement et collectivement

Remédiation : **Pas de remédiation possible**

Référence & Bibliographie

- Un guide de l'atelier a été édité par l'équipe enseignante. Il reprend les différentes stratégies et ressources utiles au déroulement de l'atelier. Ce guide est distribué en début de semestre.

Responsable-s de l'enseignement

Madame Véronique Guiné (HES)

Plus de complément sur le site de la [HES-SO - Créagir](https://hes-so.ch/creagir)